

# Avenant simplifié N°1 PRU de BLANC-MESNIL



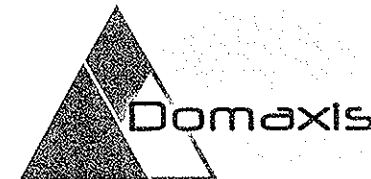
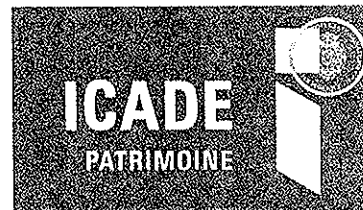
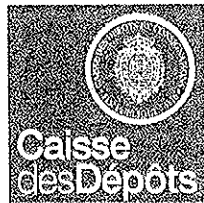
Agence Nationale  
pour la Rénovation  
Urbaine



Blanc Mesnil



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



1  
97

## Présentation des quartiers concernés

### Nom des quartiers :

93007 / le blanc mesnil / ZUS Quartier prioritaire / Pont Yblon\*, Quartiers Nord  
: Cité 212\*, Grand Ensemble des Tilleuls, Cité Floréal Aviation  
93007 / le blanc mesnil / Art 6 / voie verte Casanova 15 Arpents  
PRU N° 333

### Avenant simplifié N° 1

### Préambule :

- Exposé des motifs et objet du présent avenant simplifié : Actualisation de la convention

Il s'agit du 1<sup>er</sup> avenant à la convention signée le 21 mars 2007.

- Exposé des signataires de l'avenant simplifié :

Il est convenu entre,

**L'agence Nationale pour la Rénovation Urbaine,**

Ci- après dénommée l'ANRU ou l'Agence, représentée par son délégué territorial, Monsieur Nacer MEDDAH

ET :

**La commune de Blanc-Mesnil,** représentée par son Maire, Didier MIGNOT,  
ci après dénommé le porteur de projet,

ET :

La SA d'HLM LOGICIL (GROUPE CMH), représentée par son président Monsieur Philippe REMIGNON, ci-après dénommé le maître d'ouvrage n°1 ;

ET :

ICADE PATRIMOINE, représenté par son Directeur, Monsieur Joseph BOCCIARELLI, ci-après dénommé maître d'ouvrage n°2.

• Rappel juridique

Vu le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du 21 mars 2007 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 février 2007 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 mars 2009 ;

*[Handwritten signature and initials]*  
D17

Par la présente convention n°333 pour la rénovation urbaine des quartiers Pont Yblon/Quartiers Nord : cité 212, grand ensemble des Tilleuls, cité Floréal/Aviation et Voie Verte/Casanova/15 Arpents à Blanc Mesnil, signée le 21 mars 2007 et son annexe financière signée sont modifiées comme suit :

Article 101

- Famille concernée : **Résidentialisation**
- Objet : changement de maître d'ouvrage
- 

• Description de la modification :  
 ICADE Patrimoine a vendu ce patrimoine à la SA d'HLM LOGICIL (groupe CMH) le 12 décembre 2008.  
 L'opération ci-dessous change de maître d'ouvrage et donc de N° d'opération.



L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

OPERATION	Nbr Lgts	MO	COUT TTC	Base de financement	Ville		Conseil régional	Bailleur social y compris les prêts	Autres	ANRU	Démar-rage	sem
Ensemble des Tilleuls Création de stationnements résidentiels NORD 333 1125010 06 0003 001	160	SCI Tilleuls ICADE Patrimoine	367 140	367 140		0%		238 641 65%	0%	128 499 35%	2008	2è

Lignes modifiées :

OPERATION	Nbr Lgts	MO	COUT TTC	Base de financement	Ville		Conseil régional	Bailleur social y compris les prêts	Autres	ANRU	Démar-rage	sem
Ensemble des Tilleuls - Création de stationnements résidentiels NORD 333 1125010 06 0007 001	160	059/SOCIETE ANONYME D'HLM LOGICIL		367 140		0%		238 641 65%	0%	128 499 35%	2008	2è

Article n° 2:

- Famille concernée : **Equipement**
- Objet : Changement de famille d'opération : passage de la famille « Equipement » à la famille « Aménagement »

• Description de la modification :  
 L'aménagement des abords de la Maison pour Tous est en réalité une opération d'aménagement.  
 L'opération change de famille d'opération et de N° d'opération

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

OPERATION EQUIPEMENT	Nbr Lgts	MO	COU TTC	Base de financement	Ville		Conseil régional		Bailleur social y compris les prêts		Autres		ANRU	Démar-rage	sem
Abords Maison Pour Tous Jean Jaurès SUD 333 1199058 09 0005 001		Commune de Blanc Mesnil	551 082	460 771	138 231	30%	115 193	25%					207 347 45%	2007	2 <sup>ème</sup>

Lignes modifiées :

OPERATION AMENAGEMENT	Nbr Lgts	MO	COU TTC	Base de financement	Ville		Conseil régional		Bailleur social y compris les prêts		Autres		ANRU	%	Démar-rage	sem
Abords Maison Pour Tous Jean Jaurès SUD 333 1199058 08 0001 0025		Commune de Blanc Mesnil	551 082	460 771	138 231	30%	115 193	25%					207 347 45%		2007	2 <sup>ème</sup>


*Handwritten signature*  
 5  
 6 07

Le présent avenant simplifié est signé par :

Les différents acteurs concernés par cet avenant simplifié :

L'Etat

Représenté par le préfet de la Région, du  
Département de Seine St Denis

  
Nacer MEDDAH

Le porteur de projet

La Ville de Blanc-Mesnil  
Représentée par son Maire

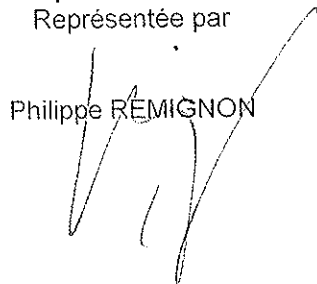


Didier MIGNOT

Fait à BOBIGNY, le 25 MAI 2009

Maître d'ouvrage N°1, La SA D'HLM LOGICIL,  
concerné par l'avenant simplifié  
Représentée par

Philippe RÉMIGNON



Maître d'ouvrage N°2, ICADE PATRIMOINE,  
concerné par l'avenant simplifié  
Représentée par

Joseph BOCCIARELLI

**ICADE**

Pôle Foncière Logement  
Le Millénaire 1  
35, rue de la Gare  
75168 PARIS Cedex 19

